

DOMAINE 3 : CRÉATION DE CONTENUS

Compétence 3.3 Adapter les documents à leur finalité

De quoi s'agit-il ? (Décret n°2019-919 du 30 août 2019)

Adapter des documents de tous types en fonction de l'usage envisagé et maîtriser l'usage des licences pour permettre, faciliter et encadrer l'utilisation dans divers contextes (mise à jour fréquente, diffusion multicanale, impression, mise en ligne, projection...) (avec les fonctionnalités des logiciels liées à la préparation d'impression, de projection, de mise en ligne, les outils de conversion de format...).

Référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture

- Utiliser de manière pertinente les technologies numériques pour produire soi-même des contenus (Domaine 2 – Les méthodes et outils pour apprendre)

Thématiques et mots-clés associés (Pix)

Licences ; diffusion et mise en ligne d'un document ; ergonomie et réutilisabilité du document ; écriture pour le web ; interopérabilité ; accessibilité ; vie privée et confidentialité.

Niveaux de maîtrise des compétences numériques et repères pour enseigner

Niveau 1

- Utiliser des fonctions simples de mise en page d'un document pour répondre à un objectif de diffusion

Niveau 2

- Connaître et respecter les règles élémentaires du droit d'auteur, du droit à l'image et du droit à la protection des données personnelles

Niveau 3

- Organiser et optimiser des contenus numériques pour les publier en ligne
- Convertir un document numérique en différents formats
- Utiliser des fonctionnalités simples pour permettre l'accessibilité d'un document
- Appliquer les règles du droit d'auteur, du droit à l'image et du droit à la protection des données personnelles

Niveau 4

- Organiser des contenus numériques en vue de leur consultation et/ou de leur réutilisation par autrui
- Adapter les formats des contenus numériques pour les diffuser selon des modalités variées

Niveau 5

- Adapter les caractéristiques d'une image (définition, format compression) à une intégration dans une page Internet
- Favoriser l'accessibilité des documents numériques